

Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA

Le Conseil d'Administration réuni le 28 Avril 2026 décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le Lundi 29 Juin 2026 à 09H00 au siège de la société, Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 – Grombalia, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 ;
- 2- Lecture du rapport ESG 2025 ;
- 3- Examen des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- 4- Lecture et approbation des états financiers, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- 5- Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- 7- Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME de l'exercice 2025 ;
- 8- Examen et approbation des états financiers consolidés du groupe « SIAME », relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- 9- Examen du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés du groupe SIAME arrêtés au 31/12/2025 ;
- 10- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;
- 11- Fixation de la rémunération à allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit ;
- 12- Prise d'acte de la démission d'un Administrateur ;
- 13- Pouvoirs pour formalités ;

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES –SIAME-

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA

La société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques Siame publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 29 Juin 2026.

Première résolution : Approbation du Rapport de Gestion

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2025, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve dans son intégralité ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution : Approbation du rapport ESG

Après avoir suivi la présentation du rapport ESG relatif à l'exercice clos le 31/12/2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le contenu de ce rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution : Approbation des Etats Financiers

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2025 et entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Quatrième résolution : Approbation des Conventions Règlementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Cinquième résolution : Affectation du Résultat de l'exercice 2025

Après examen des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 3 273 947 Dinars, le Conseil d'Administration décide de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, l'affectation du résultat comme suit :

Résultat net de l'exercice	3 273 946,742
Résultats reportés	6 316 018,028
Total	9 589 964,770
Fonds Social	-50 000,000
Solde Disponible	9 539 964,770
Dividendes à distribuer (0,070 Dinar/action) à prélever sur le Report à Nouveau (soumis à la retenue à la source au taux en vigueur).	-1 081 080,000
Report à nouveau	8 458 884,770

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,070 Dinar par action soit un montant total d'Un Million Quatre Vingt-Un Mille Quatre Vingt Dinars (1 081 080,000), à prélever sur le solde disponible.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Sixième résolution : Approbation du Rapport de Gestion du Groupe SIAME

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME, relatif à l'exercice clos le 31/12/2025, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve dans son intégralité ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Septième résolution : Approbation des Etats Financiers Consolidés

Après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les états financiers consolidés de la société, arrêtés au 31/12/2025 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Huitième résolution : Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'allouer aux Administrateurs, un montant forfaitaire brut fixé à Huit Mille Sept Cent Cinquante Dinars (8 750 DT) bruts par administrateur à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Neuvième résolution : Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit à la somme de Douze Mille Cinq Cent Dinars (12 500 DT) bruts au titre de l'exercice 2025, pour chacun des membres du Comité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Dixième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire, confie autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrites par la législation en vigueur, concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.